Les questions préalables à mon projet

Avant tous travaux, il convient de se poser les questions suivantes :

- La commune dispose-t-elle d'un document d'urbanisme, ou bien se voit-elle appliquer le Règlement National d'Urbanisme ?
- Une formalité est-elle nécessaire à mon projet : certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire...?
- Quels professionnels peuvent m'orienter, me conseiller dans ma démarche ?
- Comment vais-je financer mon projet?

Des organismes pour m'aider:

Différents organismes vous accompagnent dans le montage de vos projets et peuvent vous aider à solliciter des aides financières à l'amélioration de l'habitat.

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)



Tél 03 85 39 30 70 - www.adil71.org

Le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE)

Conseil gratuit en architecture et paysage, aux particuliers dans le cadre de leurs projets de constructions, de travaux, ou d'aménagements extérieurs.

6 quai Jules Chagot 71300 MONTCEAU LES MINES Tél 03 85 69 05 25 - www.caue71.fr - contact@caue71.fr Egalement permanences sur rdv au PETR, à Paray-le-Monial

Espace Info Energie du CAUE

Conseille sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Permanences communes avec l'ADIL sur RDV à Bourbon-Lancy et Issy l'Evêque

6 quai Jules Chagot 71300 MONTCEAU LES MINES Tél 03 85 69 05 26 - infoenergie@caue71.fr

La fondation du Patrimoine

Conseille sur la rénovation du patrimoine rural non protégé.

Tél 03 85 50 00 13 - www.fondation-patrimoine.org

LES AIDES À L'HABITAT

Les différentes aides permettant de réaliser des **travaux d'amélioration** de votre logement peuvent être :

- le prêt à taux zéro (premier achat ou construction de la résidence principale)
 l'éco-prêt à taux zéro (travaux
- l'eco-pret a taux zero (ti d'amélioration énergétique)
- MaPrimeRénov'
- les aides des fournisseurs d'énergie (dont certaines grandes surfaces: CEE)
- les Aides de l'ANAH: «habiter mieux»...
- l'exonération de taxe foncière
- les aides ponctuelles des collectivités (Mairie, communauté de communes; certaines donnant des primes à la construction)
- la TVA à taux réduit applicable pour les travaux de rénovation
- les aides liées au patrimoine rural non protégé
- les prêts de la CAF et de la MSA...

Les possibilités sont vraiment nombreuses ! Chaque dispositif exigeant les respect de critères et de formalités spécifiques, n'hésitez pas à vous faire accompagner par les professionnels en prenant rendez-vous avec l'ADIL, le CAUE, l'espace Infoénergie...

Toutes les informations sur www.faire.fr



COMMENT DEMANDER UNE AIDE À L'HABITAT?

Vous pouvez solliciter différents soutiens financiers pour votre construction, votre projet d'acquisition d'un logement, et vos travaux: prêts aidés, MaPrimerenov', primes énergies, aides diverses. Pensez à effectuer vos démarches avant tous travaux, afin d'ajuster au mieux votre plan de financement. Vous devrez recourir à un professionnel labellisé RGE:

Mes démarches en 6 étapes:

- 1- Je **définis mon projet** et je prends les conseils nécessaires : ADIL, CAUE, Espace Info-Energie, Mairie pour les formalités d'urbanisme...
- 2- Je **contacte les professionnels** pour des avis techniques et des devis concernant mon projet. Si besoin, je me fais accompagner par un architecte ou un maître d'oeuvre.
- 3- Je finalise le **plan de financement** de mon projet en rencontrant les banques et en **déposant tous les dossiers** nécessaires pour mes demandes d'aides à l'habitat. Je ne signe aucun devis avant d'avoir effectué ces démarches.
- 4- Si nécessaire, je dépose une demande d'autorisation d'urbanisme auprès de la Mairie.
- 5- Avec les réponses de tous les financeurs et l'autorisation de la Mairie, je peux **signer les devis** et engager les travaux.



6- Enfin, je profite d'un logement rénové, plus confortable, je réalise des économies sur mes factures d'énergie et j'ai amélioré la valeur patrimoniale de mon bien!



Zoom sur...

... Les professionnels labellisés RGE:

Pour trouver un professionnel ayant la labellisation «Reconnu Garant de l'Environnement», nécessaire pour obtenir la plupart des aides à l'habitat, consultez le portail national dédié à la rénovation énergétique :

www.faire.fr

... Une documentation plus complète :

Un guide officiel des aides financières pour les travaux de rénovation énergétique des logements existants est édité chaque année et disponible notamment sur le site :

www.faire.fr



... Les autorisations d'urbanisme :

Contactez votre Mairie pour connaître les formalités nécessaires avant d'engager des travaux modifiant par exemple la toiture, la facade, les fenêtres...

www.charolais-brionnais.fr

rubrique «service urbanisme»

www.service-public.fr rubrique «Logement»



POUR ALLER PLUS LOIN

La Charte de qualité architecturale et paysagère du Pays Charolais Brionnais

Vous aimez le Charolais-Brionnais, ses paysages, et vous souhaitez en savoir plus sur les richesses patrimoniales et paysagères du territoire? Vous retrouverez dans cette Charte des recommandations afin de préserver les atouts architecturaux et paysagers du territoire. Soyez curieux! Fiches disponibles sur www.charolais-brionnais.fr.



PETR du Pays Charolais Brionnais

7 rue des Champs Seigneur 71600 PARAY LE MONIAL - Tél. 03.85.25.96.36 Email. contact@charolais-brionnais.fr







Prenez les bons conseils, auprès des bonnes personnes!